

Parc National du Banc d'Arguin

La fête des raies

Suite de Une

La destruction des filets à raies et requins s'inscrit dans le cadre de la politique préconisée ces dernières années par l'État mauritanien pour interdire définitivement la pêche de ces deux espèces de poisson. La Mauritanie est, sur ce plan, beaucoup en avance par rapport aux autres pays de la sous-région, notamment le Sénégal et la Guinée, où existent des sites protégés. Les pays en avance en matière de réglementation étant Les États-Unis, l'Australie et l'Afrique du Sud. Aussi, selon Antonio Arraujo, assistant technique de la FIBA auprès du PNBA pour la surveillance et la conservation, "La Mauritanie pourrait, si elle persévère dans cette dynamique, constituer l'exemple pour les autres pays qui traînent encore les pieds sur la réglementation en matière de pêche de ces espèces de poisson". Mais ce qu'il faut surtout louer dans le cadre de cette initiative c'est le courage des Imraguen qui s'engagent à se priver de l'une de leurs principales sources de revenu pour que subsistent et prospèrent ces espèces en passe de disparition. Deux éléments rentrent en perspective pour expliquer la collaboration des populations concernées. D'abord, et comme l'a souligné l'un des responsables du villages qui participait à la réunion consacrée à la mise sur pieds des modalités pratiques pour la destruction des filets, "Un Imraguen authentique ne souhaite jamais la disparition d'une quelconque espèce de poisson dans le Parc. Nous entretenons avec ces poissons des liens solides et existentiels. Quand nous pêchons c'est pour survivre et n'ont pas pour s'épanouir".

La seconde motivation réside dans le fait que les populations locales ont été fortement impliquées dans le processus qui a abouti au bannissement de la pêche des requins et raies. La mesure, quoique l'oeuvre des autorités, ne revêt pas, pour les populations, un caractère tout à fait contraignant. celles-ci se sentent en partie responsables de la mesure, qui apparaît beaucoup plus comme un consensus, plutôt qu'une mesure arbitraire et contraignante. Mais la souscription des Imraguen à cet accord



Les filets sont rassemblés avant d'être brûlés

n'est pas en elle-même suffisante pour la pérennité de celui-ci, faut-il encore que l'État assume ses engagements vis-à-vis des populations. L'indemnisation (fort dérisoire) par le Banc d'Arguin de quelques filets présentés par un groupe peu représentatif de pêcheurs non seulement n'est pas suffisante aux yeux de ces derniers mais surtout laisse sur le bord un nombre important de pêcheurs qui ont été omis au cours de l'opération de recensement. En 2001, quand avait commencé l'opération de recensement des pêcheurs disposant de filets à raies et requins, les populations étaient encore réticentes. Certaines d'entre elles se sont rebellées contre l'initiative en refusant de présenter leurs filets alors que celles ayant obtenu (ou fait semblant) n'en avaient présenté qu'une partie infime. Pour résoudre ce problème, les autorités du Parc se sont engagées, par la voie de son directeur, Yahya Ould Mohamed Wahg, "à indemniser les pêcheurs qui ont été omis au cours du recensement".

une indemnisation controversée

"Une commission en charge de répertorier les bénéficiaires est mise sur pied, afin, dira-t-il, de permettre à tout le monde d'entamer positivement la nouvelle période de pêche, qui s'ouvrira le 1er février prochain". La situation de ceux dont une partie des filets n'avait pas été présentée devant être encore clarifiée. Reste que même pour ceux ayant été indemnisés, le mécontentement est perceptible. En effet, selon eux,

"L'indemnisation devrait couvrir la période principale de pêche, qui a lieu trois mois au cours de chaque année et pendant laquelle les populations font des captures qui leur permettent de tenir pendant 12 mois". Mais pour l'heure, le Parc n'indemnise que les filets à raison de 320 UM le mètre, occultant, du coup, les aspects sociaux liés à cette question que sont la santé et la scolarisation des enfants. Aussi, les autorités ont-elles procédé ce vendredi 23 Janvier à l'indemnisation de 243 pêcheurs au niveau du village de R'gueiba. Avec 229m de filets à raies et requins présentés, El Hacem Ould El Keihel repart avec 73280 Um, qu'il entend investir dans la pêche des courbines, l'une des activités de substitution vers laquelle les responsables du Parc s'emploient à réorienter les Imraguen, à côté de celle de muets et d'autres espèces à fortes valeurs commerciales, permettant de réduire progressivement la pêche aux raies et requins. Par ailleurs l'installation en 1995 du chantier naval au niveau de R'gueiba pour faciliter la fabrication sur place des lanches et leur réparation constitue une mesure appropriée pour garantir davantage de professionnalisme chez les pêcheurs. Cependant, les cinq charpentiers employés par la coopérative qui gère le chantier, se plaignent du manque de mesures de sécurité dans le travail. Deux d'entre eux, dont le chef, sont actuellement malades. Beaucoup s'inquiètent sur leur sort, car la zone du Banc d'Arguin est réputée endémique. La population est souvent atteinte de tuberculose et l'intérieur du chantier naval est très poussiéreux.

Mais quelques soient les insuffisances de l'accord conclu avec les populations, celui-ci constitue un pas positif vers la protection des requins et raies et ce, conformément aux règles internationales en matière d'une pêche responsable et aux objectifs du Banc d'Arguin. L'essentiel étant de protéger les espèces en évitant au mieux de frustrer les populations locales, qui entretiennent avec le poisson des liens séculaires. Si le Banc est un don du ciel à la terre, la survie du requin (dans le Banc) est tout aussi un don de la Mauritanie au bien-être de l'écosystème par le biais des Imraguen. Vivement la concertation.

BA ADAMA MOUSSA

Le PNBA et la pêche aux requins

La pêche aux grands requins a démarré aux débuts des années 80 au contact des pêcheurs Sénégalais, pour englober plus tard celle des raies guitares. Au départ, seuls les ailerons étaient commercialisés. Au milieu des années 90, l'on assiste à l'installation des transformateurs Ghanéens en Gambie, qui prennent contact avec les mareyeurs de la zone, ce qui conduira alors à la mise en place d'équipes de transformateurs dans les villages par des mareyeurs-commerçants. Les captures annuelles grimpent et sont estimées entre 1000 et 1500 tonnes jusqu'en 1998. C'est alors que le conseil scientifique du PNBA tire la sonnette d'alarme. Un projet d'évaluation des ressources est lancé en 1997 et parallèlement, voit le jour le projet de conservation des raies et requins (projet binational entre le PNBA- Mauritanie et l'Archipel de Bijagos en Guinée Bissau). L'enquête montre une très forte concentration des activités de pêche des Imraguen sur les raies et requins: importants débarquements, structures des populations (de poissons) dégradées, captures effectuées sur des populations de juvéniles pour certaines espèces et pour d'autres sur des regroupements de femelles gravides. Ce qui constitue une situation contradictoire et incohérente par rapport aux objectifs de la conservation du PNBA et au code de conduite de la FAO.

Aussi, les autorités du PNBA procédent elles dès 1998 à la mise en place, en collaboration avec les pêcheurs, d'une stratégie participative élaborée sur la base de l'enquête: instauration d'une série de mesures relatives à la limitation de la pêche suivant la quantité d'engins par lanche et en faisant observer strictement les périodes de pêche. Une formule de

concertation permanente est maintenue au niveau des villages entre les responsables de l'administration territoriale (mairie et préfecture), PNBA, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) et les autres institutions nationales impliquées dans le secteur tels que Chefferie traditionnelle, délégués villageois représentant les pêcheurs, les femmes transformatrices de poisson et les coopératives villageoises. Les responsables du PNBA étudient dans la foulée les mesures appropriées d'accompagnement, qui doivent permettre aux pêcheurs de développer de nouvelles activités de pêche et d'abandonner progressivement la pêche des raies et requins. Cette approche est initiée en 2002-2003 après avoir constaté, sur la base d'études socio-économiques, que les précédentes avaient conduit à un surendettement des pêcheurs par rapport aux mareyeurs et l'incapacité, pour les premiers à s'investir dans de nouvelles activités de pêche. Et c'est en 2001 que les pêcheurs acceptent officiellement de mettre fin à l'utilisation des filets à raies et requins et demandent une indemnisation en contre-partie. LE PNBA, lui, s'engage à indemniser les filets. Un accord qui a été concrétisé le vendredi 23 Janvier 2004 dans le village de R'gueiba, un des neuf villages que compte le Banc. Ainsi la Mauritanie consacre son avance dans la recherche, le suivi et la conservation des raies et requins, ce qui constitue en soi un effort important dans le cadre du Plan International d'Action Requin. Mais pour combien de temps encore la Mauritanie soutiendra ce rythme?

BAM

Le Banc d'Arguin, un patrimoine mondial de la nature

Créé en 1976, le Banc d'Arguin protège les zones les moins profondes et donc les plus sensibles du grand écosystème côtier du Banc et de la baie du lévrier. Il a une superficie de 12000km², dont la moitié est couverte par un espace marin. Il est constitué de hauts-fonds, d'herbiers, de vasières, d'îles, d'îlots et de baies très abritées. La zone est placée depuis quelques années patrimoine mondial de la nature par l'UNESCO; également Don à la terre WWF (Fondation Mondiale de la Terre) 2000. Elle est la plus grande zone d'hivernage des oiseaux d'eau sur la route migratoire paléarctique. Elle reçoit 2, 5 millions d'oiseaux par an au cours de l'hiver. Plus grand parc marin d'Afrique, le Banc d'Arguin est également reconnu pour être la pièce maîtresse du renouvellement des ressources halieutiques et de la durabilité de la pêche en Mauritanie et sans aucun doute à l'échelle sous-régionale.

La zone est habitée par des pêcheurs Imraguen qui l'exploitent depuis plusieurs siècles. Ils y pratiquaient la pêche à pieds aux muets jaunes pendant l'automne et au début de l'hiver. Ces populations avaient un système de production partagé entre la pêche et l'élevage. Avec le développement dans les années 60 du marché Sud Asiatique des ailerons de requins en plus tard la mondialisation des échanges, l'on assiste à l'apparition dans la zone des lanches canariennes, avec le développement de la pêche à la courbine et au tollo, salés et séchés sur l'île d'Arguin et exportés vers Las Palmas. La pêche motorisée est, quant à elle, interdite dans la zone et seule une limite de 110 lanches à voiles est autorisée. Actuellement 95 lanches s'activent dans les eaux du Banc.

Somelec

Le nouveau directeur veut axer sur le développement

Nommé il y a quelques jours à la tête de la société mauritanienne d'électricité (SOMELEC), le nouveau directeur Kane Moustapha, veut revoir la stratégie de l'entreprise et axer son action sur le développement. Lors d'une série de réunions avec les cadres de la société, Kane a annoncé la couleur dès sa prise de fonctions. Il compte ainsi donner un coup de fouet à la production (nouveaux branchements, extension des réseaux, politiques d'abonnement incitatives, augmentation des capacités des centrales, etc.) pour assurer le développement de l'entreprise. Kane a également insisté sur la nécessité pour les employés et le staff de redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs vitaux pour la société.

Ancien cadre de la SONELEC, où il avait occupé les fonctions de chef de centre de Nouakchott et de directeur de la production, Kane connaît bien l'entreprise et ses difficultés. Et c'est en partant d'un diagnostic sans complaisance de sa situation qu'il compte leur apporter des solutions qui passent nécessairement, selon lui, par le développement.